Inter FNEC-FP FO
Académie de Lyon

Ain, Loire, Rhône

Médecine de prévention :
Compte-rendu de l'audience de la FNEC-FP FO au rectorat le 30 juin

Une délégation de la FNEC-FP FO de l'académie de Lyon a été reçue jeudi 30 juin au Rectorat par le secrétaire général adjoint directeur des ressources humaines et par la secrétaire générale adjointe.

La délégation de la FNEC-FP FO était composée de représentants de la fédération aux comités hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT) de l'académie et du département du Rhône ainsi que d'un représentant de l'interFNEC des départements de l'académie de Lyon (Ain, Loire, Rhône).

La délégation a pointé l'état inacceptable de la médecine de prévention dans l'académie de Lyon : il n'existe en effet qu'un seul médecin de prévention dans l'académie, qui suit les personnels de l'Ain et de la Loire. Quant au médecin conseiller technique de la rectrice, il reçoit les personnels du Rhône alors que ce n'est pas dans ses fonctions !

La FNEC-FP FO a salué le travail de ces deux médecins.

Deux médecins … alors que, d'après le CHSCTA, il faudrait 20 médecins pour l'académie !

Ce manque de médecins empêche les enseignants et personnels administratifs d'être reçus et retarde toutes les opérations administratives où la santé des collègues intervient : allègements de service, temps partiels pour raisons médicales, bonifications pour les mutations…

De fait, le droit n'est pas appliqué : chaque collègue devrait pouvoir être reçu par un médecin de prévention chaque année s'il le demande. *« Les administrations sont tenues d'organiser un examen médical annuel pour les agents qui souhaitent en bénéficier »* (décret n°82-453 du 28 mai 1982)

A l'initiative de la fédération FO de l'enseignement, plus de 2000 enseignants et personnels administratifs de l'académie (Ain, Loire, Rhône) ont demandé à être reçu par un médecin de prévention.

Les représentants de la rectrice ont indiqué être d'accord sur les constats effectués par notre fédération mais ont déploré être dans l'incapacité de recruter des médecins de prévention

malgré plusieurs annonces, par manque de candidats : « on ne sait plus quoi faire » !

Ils ont rappelé que l'académie de Lyon était loin d'être la seule concernée par cette pénurie car 7 académies en France ne bénéficient d'aucun médecin de prévention !

Ils ont regretté la campagne de notre fédération en indiquant que ces demandes ne pourraient que surcharger de travail les médecins et retarder l'étude des dossiers les plus importants. Ils ont concédé que les deux médecins de l'académie de Lyon ne pourraient en aucun cas recevoir les 2000 collègues qui en avaient fait la demande.

Les représentants de la FNEC-FP FO ont affirmé que notre organisation syndicale n'avait pas vocation à aider le rectorat à gérer la pénurie mais à faire respecter les textes et, notamment le fait que chaque enseignant ou personnel administratif qui le demande soit reçu par un médecin de prévention.

La médecine de prévention est un droit statutaire ! La FNEC-FP FO continue de revendiquer le recrutement immédiat de 20 médecins de préventions pour l'académie.

Devant l'absence de réponse apportée aux 2000 enseignants et personnels administratifs de l'Ain, de la Loire et du Rhône qui ont demandé à être reçu par un médecin de prévention, les syndicats de la FNEC-FP FO vont étudier tous les recours possibles, y compris le recours au tribunal administratif.